



Erreur de facturation hotelier

Par **Du jean**, le **10/02/2013** à **14:29**

Bonjour, j'ai réserver un week-end end dans un hôtel en thalasso.

J'ai reçu le contrat avant de partir et j'ai verser une somme au moment de la réservation, soit 30%.

Le jour de mon départ de cet hôtel, ils se sont trompés et ont oublié de me facturer une prestation. Il me demande de rappeler. Suis-je obliger de rappeler et de régler ce qu'ils me demandent. Je pensais qu'ils l'avaient octroyer un geste commercial étant donné que je leur ai adresser un mécontentement.

Merci d'avance

Par **Legalacte**, le **10/02/2013** à **15:07**

Bonjour,

Si il y a eut une erreur de facturation, vous devez bien évidemment régler l'hôtelier.

Maintenant, si vous ne le faite pas, et en fonction du montant, l'hôtelier ne pourra pas faire grand chose.

Par **Du jean**, le **11/02/2013** à **14:57**

Bonjour,

Il s'agit de 70 e

Cordialement